

CoRDIS

Rôle de la séance publique du 8 mars 2021

09 heures 00

En raison de la situation sanitaire et des consignes émises par les pouvoirs publics qui imposent de prendre des mesures de précautions exceptionnelles, la séance publique du CoRDIS se déroulera par visioconférence.

Pour toute demande de participation, merci de bien vouloir vous adresser par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr

Dossier n° 09-38-20

Rapporteur : M. David MASLARSKI

Demande de règlement de différend

Nom des parties

Représentant des parties

Demandeur : Mme Anne D.

M. Jean-Pierre L.

Défendeur : Société Enedis

Maître Christine LE-BIHAN GRAF

Intervenant : M. Jean-Louis L.

M. Jean-Louis L.